

# Décrocher votre location sans fiche de paie : les alternatives gagnantes

---

## Comprendre le cadre légal

- La liste des pièces justificatives est strictement encadrée par le décret n° 2015-1437 du 5 novembre 2015.
- Le bailleur ne peut pas exiger de documents hors de cette liste officielle.
- Respecter ces règles garantit la recevabilité de votre dossier auprès des propriétaires et agences.

## Justifier vos revenus sans fiche de paie

- Avis d'imposition ou de non-imposition : le document de référence pour prouver vos revenus annuels.
- Travailleurs indépendants : fournissez votre extrait K-bis ou une attestation d'existence de l'entreprise.
- Bénéficiaires d'aides : joignez l'attestation de versement des prestations sociales, familiales ou aides au logement (CAF).
- Revenus complémentaires : présentez les relevés de revenus fonciers, rentes viagères ou pensions de retraite.
- Retraités : la notification de pension de retraite remplace avantageusement la fiche de paie.

## Renforcer la crédibilité de votre dossier

- Garantie Visale : activez cette aide d'Action Logement pour sécuriser le paiement des loyers et charges auprès du bailleur.
- Caution solidaire : présentez une attestation écrite de votre garant accompagnée de ses justificatifs d'identité et de revenus.
- Historique locatif : fournissez les quittances de loyer des 3 derniers mois pour prouver votre sérieux et votre capacité de paiement.

## Profils spécifiques : les pièces à joindre

- Étudiants : joignez votre carte d'étudiant ou un certificat de scolarité valide pour l'année en cours.

## Ce que le bailleur n'a pas le droit de demander

- Copie de relevé de compte bancaire.
- Dossier médical personnel.
- Extrait de casier judiciaire.
- Tout document non listé dans le décret de 2015.